Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 novembre 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 2 novembre 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of November 2, 2026.

10.04 Procès-verbal

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2026 à 18 h et de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2026 à 19 h.

Approval of the minutes of the special council sitting held on October 6, 2026, at 6 p.m, and of the regular council sitting held on October 6, 2026, at 7 p.m..

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1268388009

Approuver la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 336 092,77 $ couvrant la période du 29 août au 2 octobre 2026, ainsi que les achats effectués par imputations directes pour le mois d'août au montant de 66 927,66 $, en plus de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2026 au montant de 5 062,96 $.

Approve the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of $336,092.77 covering the period from August 29 to October 2, 2026, as well as direct debits for the month of August in the amount of $66,927.66, in addition to the list of purchases made through credit cards for the period from August 1 to 31, 2026 in the amount of $5,062.96.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1268707020

Décréter par l'ordonnance numéro OCA26 29 0XX, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du Règlement de zonage CA29-0040, d'exempter le propriétaire du lot 1 389 316 de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement extérieure moyennant une contribution de 2 000 $ au fonds de compensation, dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial situé au 4 519, boulevard des Sources.

Decree by the ordinance number OCA26 29 0XX, pursuant to sections 228.1 and 228.2 of Zoning By-law CA29-0040, to exempt the owner of lot 1 389 316 from the obligation to provide one (1) outdoor parking space in exchange for a contribution of $2,000 to the compensation fund, as part of the renovation of a commercial building located at 4 519, boulevard des Sources.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1265815003

Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0157 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2027 et remplaçant le Règlement numéro CA 29 0152.

Notice of motion for adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0157 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2027 and replacing By-law number CA29 0152.

40.03 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1266781002

Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0158 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

Notice of motion for adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0158 regarding the tax on services for the fiscal year 2027.

40.04 Règlement - Emprunt

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1260207005

Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0159 autorisant un emprunt de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion for adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0159 will be presented authorizing the borrowing of $5,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1266967004

Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0160 concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion for adoption at any subsequent sitting of By-law CA29 0160 will be presented regarding the right of access and inspection within the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe* - 1265815004

Nommer monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 2 décembre 2026 au 31 décembre 2027 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Appoint Mr. Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District, as Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from December 2, 2026 to December 31, 2027 inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec, Section 20.2.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1268707019

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2026.

Take note of the filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on October 7, 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268388009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 29 août au 2 octobre 2026 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 31 août 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de septembre.
Rapports pour la période du 29 août au 2 octobre 2026 concernant les engagements pour un montant de 272 995.59 $ ainsi que les demandes de paiements pour un montant de 63 097.18 $ pour un total de 336 092.77 $.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transaction de septembre pour un montant de 66 927.66 $ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 août 2026 pour un montant de 5 062.96 $. Totalisant un montant de 71 990.62 $.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ne s'applique pas.

TEST CLIMAT

Le dossier n’influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des communications et des affaires publiques.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-10-16

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29-0040, une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 1 389 316 de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement extérieure, moyennant une contribution de 2 000$ au fonds de compensation, dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial situé au 4519, boulevard des Sources.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise la transformation d'un bâtiment vacant. Considérant l'impossibilité de fournir l'ensemble des cases de stationnement requises sur le terrain, le requérant entend se prévaloir de la mesure de compensation financière prévue aux articles 228.1 et 228.2 du Règlement de zonage CA29 0040 pour la case de stationnement manquante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

En vertu des articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29 0040, il est proposé d'exempter le requérant de fournir une quatrième (4e) case de stationnement moyennant le tarif établi de 2 000$ par case.
Le projet de transformation du bâtiment vacant anciennement une garderie en un usage de type salon de coiffure et esthétique requiert le réaménagement de l'aire de stationnement. À cet effet, le requérant a déposé un plan de réaménagement comprenant l'ajout de verdure et la plantation d'un arbre en cour avant, visant à accroître la végétalisation d'un terrain largement minéralisé situé en bordure du boulevard des Sources.

JUSTIFICATION

Il est proposé de retirer l'une des deux entrées véhiculaires afin de bonifier le traitement paysager de la cour avant. L'espace récupéré serait converti en bande végétalisée destinée à la plantation d'un arbre, conformément aux exigences réglementaires. Cette intervention permettrait de réduire la minéralisation du terrain et de renforcer la qualité de l'aménagement paysager du site.
La Division urbanisme, permis et inspection recommande donc d'accepter la demande de compensation financière pour la case de stationnement non fournie, conformément aux articles 228.1 et 228.2 du règlement de zonage CA29 0040.

Conformément au paragraphe 10.1 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. chapitre A-19.1), les sommes recueillies au fonds de compensation ne peuvent servir qu'à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution au fonds de compensation représente un montant de 2 000$. Le requérant devra acquitter les frais avant l'émission du permis de transformation.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

s.o.

TEST CLIMAT

s.o.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est approuvé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division, Ingénierie et Infrastructures, agissant comme directeur du développement du territoire et des études techniques pour une période indéterminée, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro**.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-14

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265815003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du règlement CA29 0157 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2027

CONTENU

CONTEXTE

Un règlement de tarification est adopté annuellement pour l'exercice financier suivant. Dans le cadre du présent projet de règlement, la majorité des tarifs ont été indexés de 3 %.
Afin de faciliter votre lecture et vous permettre de repérer rapidement les modifications apportées par rapport au règlement actuellement en vigueur, les textes ajoutés ou modifiés ont été surlignés en jaune tandis que les tarifs majorés apparaissent en caractères rouges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 29 0125 - Donner un avis de motion pour le Règlement CA29 0152-1 modifiant le Règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que l'ajout de tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro
CA25 29 0282 - Adopter le règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 et remplaçant le règlement CA29 0145

CA24 29 0297 - Adopter le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

DESCRIPTION

Adopter le règlement CA29 0157 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2027.
Ce règlement abroge et remplace le Règlement CA29 0152 et ses amendements actuellement en vigueur.

JUSTIFICATION

Les modifications sont apportées à la demande des Directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 novembre 2026
Présentation et dépôt : 2 novembre 2026

Adoption du règlement : 7 décembre 2026

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jolie CHIZUNGU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-27

Jean-Francois GAUTHIER
secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266781002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0158 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 octobre 2026, lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'arrondissement a approuvé le budget de fonctionnement de l'exercice financier 2027. Afin de pouvoir assurer le niveau et la qualité des services à ses citoyens, l'arrondissement doit imposer et prélever sur tout immeuble imposable de l'arrondissement, une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1246781002/CA24 29 0298/CA24 29 0331 - Adopter un règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2025.
1256781002/CA25 29 0268/CA25 29 0281 - Adopter le règlement CA29 0151 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La taxe relative aux services permet à l'arrondissement de maintenir ou d'améliorer le niveau des services à la population en complétant la dotation versée par le service des finances de la ville centre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 10 134 200 $ ont été estimés pour le budget 2027.
Le taux de taxation est de 0,0734 / 100 $ d'évaluation. Cette taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'exercice 2027.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ne s'applique pas.

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2027 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement le 2026-12-07
Promulgation du règlement après la séance du 7 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-08

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1260207005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement CA29 0159 autorisant un emprunt de 5 000 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.
Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 000 000 $ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2027-2036.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville* ..."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1260207004 - CA26 29 0207 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2027-2036 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 5 000 000 $ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.
Cet emprunt couvre les honoraires professionnels, les frais d'études, de conception et de surveillance des travaux, ainsi que l'ensemble des dépenses accessoires, incidentes et imprévues nécessaires à la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'élève à 5 000 000 $ pour le programme de réfection routière (projet investi - 55713), prévu au PDI 2027-2036.

Le présent règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne sont pas admissibles à une subvention gouvernementale.

La durée de l'emprunt ne pourra excéder 20 ans.

Les dépenses découlant de ce règlement d'emprunt seront assumées par les citoyens de l'arrondissement, conformément aux modalités prévues au règlement.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

Ne s'applique pas.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2026.
- Dépôt du projet de règlement au Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2026.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du 7 décembre 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Noemie PINEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-07

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financieres, materielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1266967004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du Règlement CA29 0160 concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des affaires juridiques a recommandé à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'adopter un règlement en matière d'inspection, comme l'ont déjà fait plusieurs arrondissements, afin de se doter d'outils d'intervention additionnels pour le traitement de certains dossiers.

Ce projet de règlement prévoit des dispositions générales en matière d'inspection afin de confirmer les pouvoirs de visite et d'inspection des fonctionnaires et employés de l'arrondissement.

Ce règlement ne remplace ni n'abroge aucun règlement actuellement en vigueur. Conformément au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 411 la Loi sur les cités et villes, les pouvoirs d'inspection et de visite par les fonctionnaires ou employés sur le territoire d'une municipalité doivent être prévus par règlement. Les pénalités proposées sont également conformes à l'article 369 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro n'a pas de règlement sur les inspections de portée générale. Certains règlements, comme celui sur l'administration des règlement d'urbanisme (CA29 0097) et sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville de Montréal (11-018) ont déjà un article précisant que toute personne doit permettre à l'autorité compétente de pénétrer dans un bâtiment ou sur le terrain sans nuire à l'exécution de ses fonctions. Toutefois, certains règlements, tels que le Règlement de zonage (CA29 0040) et le Règlement relatif aux PIIA (CA29 0042) ne disposent pas de ce type d'article. Ce règlement administratif de portée générale s'appliquerait à l'ensemble de la réglementation de l'arrondissement.
Le projet règlement concernant le droit de visite et d'inspection précise que tous les fonctionnaires et employés de l'arrondissement chargés de l'application des règlements, ainsi que toute personne dûment mandatée à cette fin, sont autorisés à visiter et à examiner à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou

l’extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour :

1° constater si les règlements sont respectés;

2° vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l’exercice par l’arrondissement du pouvoir de délivrer un permis, d’émettre un avis de conformité d’une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une loi ou un règlement.

Le projet de règlement spécifie également que le fonctionnaire ou employé doit, sur demande, s’identifier au moyen d’une pièce d’identité attestant sa qualité.

Le projet de règlement vient également préciser les obligations du propriétaire ou de l'occupant. Ainsi, tout propriétaire ou occupant du lieu visité doit laisser pénétrer le fonctionnaire ou employé, communiquer tout renseignement qu’il requiert relativement à l’application des règlements et ne doit nuire d'aucune manière à l'exercice de ses fonctions.

Finalement, le projet de règlement prévoit des dispositions pénales pour quiconque contrevient à ses dispositions. Les amendes minimales ont été fixées à 1 000 $ et les maximales à 4 000 $.

JUSTIFICATION

Ce projet de règlement prévoit des dispositions générales en matière d'inspection qui peuvent s'ajouter à d'autres dispositions particulières qui pourraient exister dans certains règlements connexes. Ces pouvoirs sont applicables sur toute loi ou tout règlement qui sont sous notre responsabilité d'application. Le projet du Règlement CA29 160 concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est joint comme pièce au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Sans objet

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 2 novembre 2026
Adoption du règlement : 7 décembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur du règlement suite à son adoption : décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
Technicienne - Greffe et archives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-29

Jean-Francois GAUTHIER
secretaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265815004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement, district du Cap-Saint-Jacques, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 2 décembre 2026 au 31 décembre 2027 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le conseil compte cinq membres, il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant qui pourra agir avec les pouvoirs conférés par la loi en cas de vacances, d'absence prolongée ou d'empêchement à remplir les devoirs de la charge du maire. L'article 56 de la *Loi des cités et villes* prévoit que la nomination est faite pour la période que le conseil détermine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 29 0146 - 2026-06-01 : Nommer monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement, district du Cap-Saint-Jacques, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 1er juin au 1er décembre 2026 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec - GDD # 1265815001
CA25 29 0287 - 2025-12-01 : Nommer monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement, district du Cap-Saint-Jacques, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 2 décembre 2025 au 1er juin 2026 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - GDD # 1256765020

CA25 29 0166 - 2025-06-02 : Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 3 juin 2025 au 1er décembre 2025 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - GDD # 1256765007

DESCRIPTION

Le mandat du conseiller d'arrondissement du district du Cap Saint-Jacques, monsieur Chahi (Sharkie) Tarakjian comme maire suppléant pour la période du 1er juin au 1er décembre 2026 se termine bientôt, il y a lieu de le **renommer** comme maire suppléant pour la période ci-haut mentionnée, soit du 2 décembre 2026 au 1er juin 2027 inclusivement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jolie CHIZUNGU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-14

Jean-Francois GAUTHIER
secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268707019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

s.o.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

s.o.

TEST CLIMAT

s.o.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est approuvé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division, Ingénierie et Infrastructures, agissant comme directeur du développement du territoire et des études techniques pour une période indéterminée, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).
s.o.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-13

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)